

ANNEXES

- 1-Désignation du Commissaire Enquêteur le 23 06 2023 par le Tribunal Administratif
- 2-Déclaration sur l'honneur du 26 juin 2023
- 3-Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête 03 08 2023
- 4-Avis d'enquête publique
- 5-Publicité Voix du Nord et Nord Eclair
- 6-4 Certificats d'affichage
- 7-Exemple de lettre envoyée aux propriétaires
- 8-Copie tableau de transmission courrier-avis et retour aux propriétaires
- 9-Lettre aux propriétaires -information opérateur Urbanis
- 10-2 Scans du registre
- 11-Eléments remis par Monsieur Moualek verbalement après dépôt de sa contribution

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 23/06/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

E23000088 / 59

Monsieur Claude HENNION
53 Chaussée Brunehaut
62460 DIVION

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E23000088 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet(s) : Opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - Quartier de Moulins.

Maître d'ouvrage : La fabrique des quartiers.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Lille.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courriel, **la déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

21/06/2023

N° E23000088 /59

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 21/06/2023

CODE : 4

Vu, enregistrée le 12/06/2023, la lettre par laquelle le Préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - Quartier de Moulins.

Maître d'ouvrage : La fabrique des quartiers.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Lille.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, R.111-1, R.112-1 à R.112-27 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Claude HENNION, directeur général des services de mairie, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur René BOLLE, brigadier-chef de la Police Nationale, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

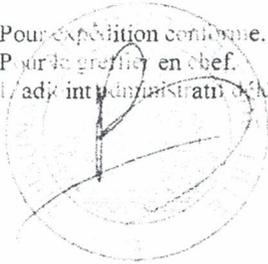
ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Nord, à la fabrique des quartiers, à Monsieur Claude HENNION et à Monsieur René BOLLE.

Fait à Lille, le 21/06/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET

Pour expédition conforme.
Pour le greffier en chef,
l'adjoint administratif délégué.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 23/06/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 LILLE CEDEX

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

E23000088 / 59

Monsieur Claude HENNION
53 Chaussée Brunehaut
62460 DIVION

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E23000088 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : Objet(s) : Opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens
- Quartier de Moulins.

Maître d'ouvrage : La fabrique des quartiers.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Lille.

Je soussigné, Monsieur Claude HENNION, directeur général des services de mairie, retraité, demeurant 53 Chaussée Brunehaut, DIVION (62460), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A DIVION

Le 26 JUIN 2023

Signature



07 AOUT 2023

Lille, le

Secrétariat général
Direction des relations avec
collectivités territoriales
Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière
Affaire suivie par : Soumaya DEROUCHE
Tél : 03 20 30 57 41
soumaya.derouiche@nord.fr

Monsieur,

Par décision du président du tribunal administratif, vous avez été désigné en qualité de commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, située sur le territoire de la commune de Lille.

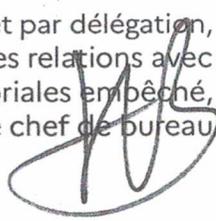
Les dates d'enquêtes ont été fixées, avec votre accord, pour la période du lundi 25 septembre au lundi 9 octobre 2023 inclus.

Je vous adresse donc, sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral soumettant à enquête l'opération susmentionnée.

Vous trouverez également, joint à la présente, le dossier d'enquête, le registre d'enquête ainsi que la copie de l'avis d'enquête qui sera publié dans la presse, affiché en mairie de Lille, en mairie de quartier de Lille Moulins, dans les locaux la fabrique des quartiers et dans les locaux de la métropole européenne de Lille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur des relations avec
les collectivités territoriales empêché,
le chef de bureau


Hakim BOURABAA

Monsieur Claude HENNION
53 chaussée Brunehaut
62460 Divion

Secrétariat général

Direction des relations avec
les collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et de la
maîtrise foncière

Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière – Lille quartiers anciens – quartier de Moulins, situé sur le territoire de la commune de Lille

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 87-149 du 06 mars 1987 fixant les conditions minimales de confort et d'habitabilité auxquelles doivent répondre les locaux mis en location ;

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 26 août 2021 nommant madame Amélie PUCCINELLI, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Amélie PUCCINELLI, secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord ;

Vu la décision directe par délégation du conseil de la métropole européenne de Lille (MEL) n° 23-DD-0157 du 7 mars 2023 par laquelle le président du conseil de la MEL sollicite de monsieur le préfet du Nord, l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, au profit de « La fabrique des quartiers – Métropole européenne de Lille SPLA » ;

Vu le dossier établi relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, constitué en application de l'article R 112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la décision n° E 23000088/59 du 23 juin 2023 par laquelle le président du tribunal administratif de Lille a procédé à la désignation d'un commissaire-enquêteur et d'un commissaire-enquêteur suppléant ;

Considérant les avis des services de l'État saisis dans le cadre de la consultation inter-administrative ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Le Commissaire-enquêteur



Sur proposition de la secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, située sur le territoire de la commune de Lille, sera réalisée dans les formes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête se déroulera pendant **15 jours consécutifs, en mairie de quartier de Lille Moulins, 215 rue d'Arras – 59000 Lille (siège de l'enquête), du lundi 25 septembre à 14h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00.**

Elle portera sur l'utilité publique du projet.

Article 2 – Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Claude HENNION, directeur général des services de mairie, retraité. Le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est Monsieur René BOLLE.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de quartier de Lille Moulins (siège de l'enquête) aux jours et heures suivants :

- **Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Article 3 – Par décision motivée, le commissaire-enquêteur pourra, après information au préfet du Nord, prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours.

Article 4 – L'avis d'enquête sera publié huit jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée par voie d'affichage et, éventuellement, par tout autre procédé à la diligence :

- de monsieur le président de la fabrique des quartiers, dans ses locaux, au 8 allée de la Filature – 59000 Lille.
- de monsieur le président de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la MEL, au 2 boulevard des cités unies – CS 70043 – 59040 Lille cedex.
- de madame le maire de Lille, sur les panneaux officiels de la mairie, à l'Hôtel de ville – Place Augustin Laurent – 59033 Lille.
- de la mairie de quartier Lille Moulins, sur les panneaux officiels de la mairie, au 215 rue d'Arras – 59000 Lille.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat daté et signé du président de la fabrique des quartiers, du président de la métropole européenne de Lille, de madame le maire de Lille ou de leurs représentants respectifs.

Cet avis sera également publié, par mes soins, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il sera de même publié sur le site internet à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/ori-lqa-moulins>

Article 5 – Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, sera disponible dans les locaux de la mairie de quartier de Lille Moulins.

Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse internet rappelée à l'article 4 du présent arrêté.

Le Commissaire Enquêteur

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de quartier de Lille Moulins.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : ori-lqa-moulins@mail.proxiterritoires.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre électronique.

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de quartier de Lille Moulins – A l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur – Opération de restauration immobilière du quartier de Moulins – 215 rue d'Arras – 59000 Lille ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, au 12 rue Jean sans peur à Lille.

Article 6 – Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

La fabrique des quartiers

Madame Sandrine LECUCQ

Tel : 06.13.40.01.98

courriel : slecucq@lafabriquedesquartiers.fr

Article 7 – A l'expiration du délai d'enquête, le registre public préalable à la déclaration d'utilité publique sera clos et signé par madame le maire de Lille et transmis dans les vingt-quatre heures au commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies lors de l'enquête. Il consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmettra au préfet du Nord, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, l'ensemble du dossier déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lille.

Article 8 – Dès réception, les copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront adressées par le préfet du Nord, au président de la fabrique des quartiers, au président de la métropole européenne de Lille, à madame le maire de Lille et à la mairie de quartier de Lille Moulins.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Lille, de la mairie de quartier de Lille Moulins, de la préfecture du Nord, de la fabrique des quartiers et de la métropole européenne de Lille pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à Monsieur le préfet du Nord – direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex.

Article 9 – Au terme de l'enquête, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration d'utilité publique.

Article 10 – Le présent arrêté sera notifié au président de la fabrique des quartiers, au président de la métropole européenne de Lille, à madame le maire de Lille et à la mairie de quartier de Lille Moulins.

Copie sera adressée au commissaire-enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur

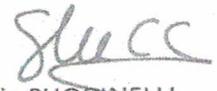
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 11 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex.

Article 12 – La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le président de la fabrique des quartiers, le président de la métropole européenne de Lille, le maire de la commune de Lille et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 AOUT 2023

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe,



Amélie PUCCINELLI



Le Commissaire Enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Nord – Direction des relations avec les collectivités territoriales

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière – Lille quartiers anciens – quartier de Moulins situé sur le territoire de la commune de Lille

Par arrêté préfectoral du 3 août 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, sur le territoire de la commune de Lille.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, en mairie de quartier de Lille Moulins, 215 rue d'Arras – 59000 Lille (siège de l'enquête), **du lundi 25 septembre à 14h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00** en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.

Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Claude HENNION, directeur général des services de mairie, retraité. Le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est Monsieur René BOLLE. Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences des :

- **Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de quartier de Lille Moulins.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.proxiterritoires.fr/ori-lqa-moulins>
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : ori-lqa-moulins@mail.proxiterritoires.fr

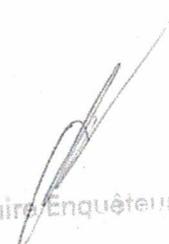
Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre correspondant.

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de quartier de Lille Moulins – A l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur – Opération de restauration immobilière du quartier de Moulins – 215 rue d'Arras – 59000 Lille ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

La fabrique des quartiers
Madame Sandrine LECUCQ
Tel : 06.13.40.01.98
courriel : slecucq@lafabriquedesquartiers.fr


Le Commissaire Enquêteur

4
relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

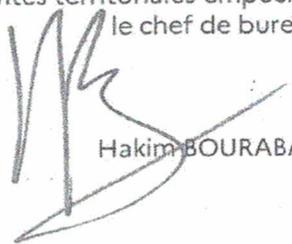
Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la fabrique des quartiers, en mairie de Lille et en mairie de quartier de Lille Moulins.

À réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à : « Monsieur le préfet du Nord – direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ».

Fait à Lille, le 07 AOUT 2023

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur des relations avec
les collectivités territoriales empêché,
le chef de bureau


Hakim BOURABAA


Le Commissaire Enquêteur

LE CARNET

Avis de décès

TOURCOING

Madame Jeannine DALLEs, son épouse,
Marianne DALLEs, sa fille,
Victor et Martin, ses petits-enfants,
Monsieur Patrick et Évelyne DALLEs, son frère et sa belle-sœur,
Johann et Virginie, ses neveux, nièces et petits-neveux,
la famille TALEU Yann, Isabelle et Typhaine,
Jean-Paul COLIN, ses amis très proches
et tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Hervé DALLEs

survenu à Tourcoing, le 3 septembre 2023, à l'âge de 79 ans.

Ses funérailles religieuses auront lieu le lundi 11 septembre 2023,
à 9 h 15, en l'église du Sacré-Cœur de Tourcoing, suivies de la
cérémonie au crématorium de Wattrelos à 11 h 45.

Pas de fleurs, pas de plaques s'il vous plaît.

Pompes Funèbres Générales
1, avenue Gustave Dron - 59200 TOURCOING
03.20.76.56.63

LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Direction des relations avec les collectivités territoriales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - quartier de Moulins situé sur le territoire de la commune de Lille

Par arrêté préfectoral du 3 août 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, sur le territoire de la commune de Lille.
L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, en mairie de quartier de Lille Moulins, 215 rue d'Aras - 59000 Lille (siège de l'enquête), du lundi 25 septembre à 14h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00 en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.
Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Claude HENNON, directeur général des services de mairie, retraité. Le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est Monsieur René BOLLE. Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences des :

- Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
- Mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de quartier de Lille Moulins.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.proximiteoires.fr/ori-iga-moulins>
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : ori-iga-moulins@gmail.com
- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre correspondant.
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de quartier de Lille Moulins - A l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur - Opération de restauration immobilière du quartier de Moulins - 215 rue d'Aras - 59000 Lille ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête.
- Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille.
- Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : La fabrique des quartiers.

Madame Sandrine LECUQ

Tel : 06.13.40.01.98

courriel : lecuq@lafabriquequartiers.fr

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.
Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la fabrique des quartiers, en mairie de Lille et en mairie de quartier de Lille Moulins.

À réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'utilité publique du projet.
Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à : « Monsieur le préfet du Nord - direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex ».

Fait à Lille, le 07 août 2023,
Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur des relations avec les collectivités territoriales empêché,
le chef de bureau
Hakim BOURABAA

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

Commune de BEAURAINS

Enregistrement d'une demande de modification des conditions d'exploitation du site sis lieu-dit "Le chemin de Mercatel"

S.A.S LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La S.A.S LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS, a déposé un dossier d'enregistrement en vue d'exploiter une demande de modification des conditions d'exploitation de son site sis lieu-dit "Le chemin de Mercatel", sur le territoire de la commune de BEAURAINS (62217). Conformément au code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 28 août 2023.

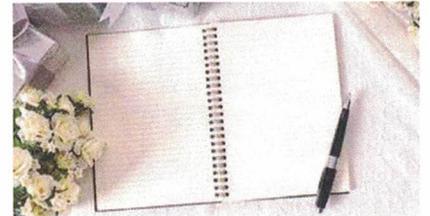
Le dossier est consultable en mairie de BEAURAINS, commune d'implantation du projet, du 25 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 et le jeudi de 13h30 à 18h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pre-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. Les installations peuvent faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assortis de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.

COMMENT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Lors des obsèques, il vient un moment où l'on présente ses condoléances. Protocolaires ou plus personnelles, clairement exprimées ou sous-entendues, les condoléances revêtent différentes formes, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire dans ce protocole qui semble figé, évoluent en se tournant vers de nouveaux médias.



Pourquoi écrire un texte de condoléances ?

A la fois pour la famille et vous-même. Les proches du défunt font face à une épreuve difficile de leur vie, ils ont besoin d'être soutenus et entourés. Ces lettres reçues par des amis, collègues ou connaissances les aideront à faire leur deuil. Ce travail d'écriture peut également vous faire du bien, c'est un moyen d'exprimer ce que l'on ressent et de partager sa peine et sa douleur ; chose qu'il n'est pas toujours aisés de faire de vive voix. C'est enfin l'occasion de rendre hommage au défunt en exprimant le respect ou l'admiration que vous aviez pour lui.

Qui peut écrire un message de condoléances ?

Tout le monde peut bien entendu écrire un texte de condoléances. Il n'est pas obligatoire d'être proche de la famille : certaines connaissances ou amis lointains peuvent aussi vouloir apporter leur soutien. Retenez qu'il n'y a aucune règle, peu importe qui vous êtes et quelle était votre relation avec le défunt vous pouvez apporter votre soutien.

COMMENT RÉDIGER UNE LETTRE DE CONDOLÉANCES

Montrez que vous êtes anéanti par la disparition de la personne. Compatissez face au deuil et exprimez le fait que vous comprenez cette situation. Vous ne pouvez pas soulager la peine, mais montrez votre soutien. Rappelez-vous que vous rédigez cette lettre pour soutenir votre proche qui vit une situation difficile. Terminez votre lettre en proposant vos condoléances. S'il s'agit d'une relation proche, rappelez votre amitié, cela transmettra un sentiment de soutien très fort.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Mieux vaut écrire une lettre courte mais attentionnée envers la personne décédée, témoignez votre affection..
- N'hésitez pas à mentionner les souvenirs partagés avec le défunt. N'ayez pas peur de prendre un ton personnel, intime, montrez le lien qui vous unissait avec la personne décédée..
- Exprimez les qualités du défunt, mais ne faites ni sa biographie ni son apologie, d'autres s'en chargeront.
- Si la personne avait une conviction religieuse forte, vous pouvez y faire référence de manière positive, cela peut être ressenti comme un message d'espoir envers la personne disparue.
- Si vous êtes aux antipodes des croyances philosophiques ou religieuses de la personne disparue, évitez de le faire ressentir au travers de votre lettre et n'évoquez donc pas vos convictions.
- Rappelez qui vous êtes par rapport au défunt et signez votre lettre avec vos nom et prénom. Ceci permettra d'éviter la confusion avec un homonyme. Gardez à l'esprit que la famille recevra beaucoup de témoignages..
- Si vous désirez accompagner la famille proche ne faites pas référence à une aide financière, mais proposez votre soutien par votre présence par exemple..
- Évitez d'employer le mot « mort », préférez « la disparition », « la perte » ou « le départ ».



Libra MEMORIA

www.libramemoria.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES

PREFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau des procédures environnementales

Communes de DOMPIERRE-SUR-HELPE et de PETIT-FAIT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La SARL Société des Carrières de Dompierre dont le siège social est situé lieu de la Custodie BP n°8 58440 DOMPIERRE-SUR-HELPE a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative à l'exploitation, le renouvellement et l'agrandissement de sa carrière exploitée sur lieu dit « le champ des Marais », « Astières » et « la Custodie » sur le territoire des communes de DOMPIERRE-SUR-HELPE et PETIT-FAIT.

Cette demande est soumise à une enquête publique en mairie de DOMPIERRE-SUR-HELPE, 13 le Village 59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE (ville de Fénoglio) et de PETIT-FAIT, 33 rue du Village 59411 PETIT-FAIT, pendant 32 jours consécutifs, soit du 25 septembre 2023 à 09 heures 30 au 26 octobre 2023 à 17 heures 00 et la public pourra prendre connaissance du dossier concernant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse apportés à cet avis par l'exploitant, les jours ouvrés aux heures d'ouverture habituelles (voir heures de fermeture exceptionnelle) des mairies et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pre-dop-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant : dossier Société des Carrières de Dompierre - carrière DOMPIERRE-SUR-HELPE et PETIT-FAIT).
- occasionnellement de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences :
- par courrier : envoyé en mairie de DOMPIERRE-SUR-HELPE siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de DOMPIERRE-SUR-HELPE, 13 le Village 59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE ; à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'envoie) : Enquête publique Société des Carrières de Dompierre - carrière de DOMPIERRE-SUR-HELPE et PETIT-FAIT).

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. Le public est averti que l'exploitant ne peut être présenté publiquement toutes les observations et propositions seront naturellement accessibles sur internet.

Monsieur Francis MANNESSIER, secrétaire général de l'inspection académique, retiré, en sa qualité de commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public lors des permanences ci-dessus :

- en mairie de DOMPIERRE-SUR-HELPE, au lieu de consultation de dossier le jeudi 12 octobre 2023 de 12h00 à 17h00.
- en mairie de PETIT-FAIT, au lieu de consultation du dossier le jeudi 12 octobre 2023 de 12h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nd.nord.gouv.fr/proc-enquete-environnementale-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean Sains Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Hervé CAPELLE, directeur environnement et forcer Nord France et Belgique, EUROVA - Management France - tél : 03 20 22 73 79 - adresse mail : hervé.capelle@eurova.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : <http://nd.nord.gouv.fr/proc-enquete-environnementale-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de DOMPIERRE-SUR-HELPE et de PETIT-FAIT lors de l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

PREFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités territoriales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - quartier de Moulin situés sur le territoire de la commune de Lille

Par arrêté préfectoral du 3 août 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulin, sur le territoire de la commune de Lille.

L'enquête est déroulée pendant 15 jours consécutifs, en mairie du quartier de Lille Moulin, 215 rue d'Aras - 59000 Lille (siège de l'enquête), du lundi 25 septembre à 14h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00 en application des dispositions du code de l'urbanisme pour cause d'utilité publique et du code de l'environnement.

Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif (de Lille pour ce quartier) est Monsieur Claude HENNION, directeur général des services de mairie, retraité, demeurant au domicile de Monsieur Rami BOLLE, Ce dernier se rendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences des :

- **Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Mardi 26 septembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 4 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de quartier de Lille Moulin.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- **Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante :** <https://www.registre-dematerialise.fr>
- **Soit par courriel à l'adresse électronique suivante :** cv-lqa-moulin@gmail.com

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre consultable :

- **Soit par courriel postal à l'adresse suivante :** Mairie du quartier de Lille Moulin - A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Opération de restauration immobilière du quartier de Moulin - 215 rue d'Aras - 59000 Lille - Toutes les observations et propositions seront annexes au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, directeur des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sains Peur à Lille. Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Jean LECUCCO
Tél. 03.20.41.01.00
contact@lilleurbanisme.fr

Deux en plus : en cas de l'avis de l'enquête, le commissaire-enquêteur établit un rapport relatif au déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y a lieu, en cas échéant, de transmettre au responsable du projet en réponse aux observations du public, il consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées ou défavorables au projet.

Une copie rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en préfecture du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la mairie des quartiers, en mairie de Lille et en mairie de quartier de Lille Moulin.

A réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'avis de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conditions motivées du commissaire-enquêteur en adressant la demande écrite à :

- Monsieur le préfet du Nord - direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12 rue Jean Sains Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex -

Fait à Lille, le 07 août 2023.
Pour le préfet et par délégation,
le directeur des relations avec les collectivités territoriales
le chef de bureau
Hakim BOURABAA

Nord
Le Département est là

Avis d'enquête publique

Sur le projet et les travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Obrechies, Fennelle-la-Petite, avec extension sur les communes de Quévillon, Corfontaine, Collet et Dompierre

Par arrêté du 2 mai 2023, le Président du Département du Nord a autorisé l'exécution de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes des communes de Obrechies, Fennelle-la-Petite avec extension sur les communes de Quévillon, Corfontaine, Collet et Dompierre.

A cet effet, Monsieur Jean-Paul DEFOORT a été désigné par le Tribunal Administratif de Lille comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Obrechies, siège de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, du 4 septembre à 14 h 00 au 4 octobre 2023 inclus.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se rendra à la disposition du public en Mairie d'Obrechies le 4 septembre de 14 h 00 à 17 h 00, le 22 septembre de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le 3 octobre de 14 h 00 à 17 h 00 et le 4 octobre de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête comprend :

- Les plans d'aménagement foncier
- Les plans des travaux prévus
- Un état comparatif des valeurs des nouvelles parcelles à celles des parcelles d'apport
- Un mémoire justificatif
- L'étude d'impact sur l'environnement du projet
- Une copie de la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier

Sauf le cas de tolérance par nature de culture

- Un registre des observations
- Les dates et modalités de prise de possession des nouveaux lots fixées par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Le dossier d'enquête est consultable à la mairie d'Obrechies aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (lundi 9h00-12h00 - mardi 9 h 00 - 15 h 00 - jeudi 9 h 00 - 13 h 15) et sera consultable en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/54592>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aménagement foncier pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à la mairie d'Obrechies. Elles peuvent être également adressées par écrit en mairie d'Obrechies au nom du Commissaire Enquêteur et être envoyées par courriel électronique à l'adresse du registre dématérialisé, <https://www.registre-dematerialise.fr/54592>, pendant la durée de l'enquête (du 4 septembre à 14 h 00 au 4 octobre 2023 à 17 h 00).

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables aux mairies de Obrechies, Fennelle-la-Petite, Quévillon, Corfontaine, Collet et Dompierre ainsi qu'à l'adresse du Département aux jours et heures habituels d'ouverture de ses services ainsi que sur son site internet et à la Préfecture du Nord pendant un an.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

ROSSSEL CONSEIL

20 000
annonces légales
publiées dans nos supports en 2022.

Et si c'était la vôtre ?

Pour toutes questions concernant la publication de vos annonces légales et la prise en charge de vos formalités.

Contactez-nous

serviceclientslegales@rosselconseil.fr

0 970 808 612

source : données internes 2022

SIDEN SIAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de Lynde

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la SIDEN-SIAN en date du 23 Août 2023, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de LYNDE, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Lundi 25 Septembre 2023 à 9h00 au Mardi 10 Octobre 2023 à 17h00 soit 16 jours consécutifs, Monsieur Jean-Paul DELFRAIS, cadre dans un établissement bancaire, retraité, assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Lynde siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - Le lundi de 9h à 12h, le mardi exceptionnellement de 10h à 17h, le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 10h à 19h et le samedi de 9h à 12h, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Le dossier est également consultable sur le site www.nordade.fr via le lien : <https://nordade.com/legislation/proc-enquete-publique>

Chaque dossier :

- Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques
- Observations ou propositions pourront être :
- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de LYNDE, selon les adresses au registre d'enquête.
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de LYNDE, selon les adresses au registre d'enquête.
- Envoyées par l'adresse mail suivante : apponage.lynde@nordade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.nordade.fr

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de LYNDE les jours et heures suivants :

- **Lundi 25 Septembre 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 10 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de LYNDE et en version informatique sur le site internet de Nordade (après le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délégation du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical de la SIDEN-SIAN.

ville de Cambrai

Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisateur acheteur
Ville de CAMBRAI, 11 le Filare, rue de Noye, B.P. 409, 59407 CAMBRAI Cedex
Tél. : 03-27-73-21-00 - fax/courriel : 03-27-73-21-01
Courriel : francoisjean@cambrai.fr
Adresse internet du profil acheteur : <https://marchespublics.eu/596280>
Objet du marché : Entretien des espaces verts dans les cimetières de la Ville de Cambrai.
Nomenclature CPV : 7310000-6
Caractéristiques principales : Accord - cadre mono attributaire à bons de commande. La durée du marché est de 12 mois à compter de sa notification. Sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel HT : 200 000 € HT.
Lots d'exécution : Dans 3 cimetières de la Ville de Cambrai.
Nature et étendue des travaux : La présente consultation ne comporte pas de lot.
Variants et prestations supplémentaires éventuelles : Les variantes ne sont pas autorisées, il n'y a pas de prestations supplémentaires éventuelles.
Quantités : L'étendue des services demandés est indiquée dans le cahier des clauses techniques particulières.
Modalités essentielles de financement et de paiement : Les prix sont fermes et défrayés. Montant administratif suivi d'un virement. Délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception de factures. Marché financé sur les fonds propres de la commune.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques soumissionnaire du marché : Aucune forme de groupement n'est imposée. Le candidat pourra se présenter : soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Justifications à produire quant aux capacités et capacités du candidat : Les documents exigibles sont fixés aux articles 15 et 11 du règlement de la consultation.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : Prix des prestations (cote sur 60) - Valeur technique de l'offre (cote sur 40) au regard des éléments figurant dans le mémoire technique (cote sur 40).
Type de marché et procédure : Marché de services lancé sous forme de procédure adaptée.
Valeurs des sites obligatoires : Une visite des sites est obligatoire. Les candidats prendront contact au préalable avec le service des espaces verts de la Ville de Cambrai (voir règlement de la consultation).
Date limite de réception des offres : Lundi 2 Octobre 2023 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Conditions pour obtenir les documents contractuels : Les documents doivent être téléchargés à l'adresse suivante : <https://marchespublics.eu/596280>.
Les conditions de remise des candidatures et des offres sont indiquées dans le règlement de la consultation.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 Septembre 2023.

LE CARNET

Avis de décès

LILLE

La famille LAHOUE à la douleur de vous annoncer que

Madame Carmen LAHOUE
née LZEMI
veuve de Monsieur Serge LAHOUE

nous a paisiblement quittés entourée de sa famille, le samedi 23 septembre 2023, à l'âge de 75 ans.

Ses funérailles seront célébrées en l'église Saint-Paul à Marquien-Barvaux, le jeudi 28 septembre 2023 à 13 h 30.

En lieu et place des fleurs et couronnes, la famille propose de faire un don au Centre Oscar Lambret (centre régional de lutte contre le cancer) <https://don.centroscautambret.fr/>

Services Funéraires LEFEVRE
67, rue Pompidou - LA MADELEINE - ☎ 03.20.13.85.18

ARMENTIÈRES

« Ton départ c'est l'aube, Ma solitude c'est l'été, Notre amour était le printemps, Sans toi il n'y a plus d'été. »

Vous qui l'avez connu et aimé, souvenez-vous de

Madame Christiane DELAVAL
veuve de
Monsieur Gaëtan GEORGE

décédée à Armentières, le samedi 23 septembre 2023, à l'âge de 90 ans.

La célébration des funérailles aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 à 10 heures en l'église Saint-Pierre de Merville, suivie de l'inhumation au cimetière n°1 de Merville.

Réunion en l'église à 9 h 45.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Pas de plaques, ni de fleurs artificielles, s'il vous plaît.

Dans l'attente de ses funérailles, Christiane revera au salon funéraire Poivre, 3 rue Ferdinand Capelle à Merville 59660. Les salons sont ouverts de 9 heures à 18 heures. La famille recevra les visites de 16 heures à 18 heures.

Services Funéraires POIVRE
3, rue Ferdinand Capelle 59660 MERVILLE
☎ 03.28.42.83.95

BAISEUX, LAMBERSART

Madame Muriel GODIN
née BLOUIN
Musicienne

est pieusement décédée le 24 septembre 2023 à l'âge de 65 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 30 septembre 2023 à 9 h 30 en l'église Saint Martin à Baisieux, suivie de l'inhumation au cimetière du dit lieu.

De la part de

Le docteur Jean GODIN ☿, son époux,
Simon et Louise GODIN, son fils et sa belle-fille,
Ambroise, Solweig, ses petits-enfants adorés,
Benjamin DUPONT, son aide et compagnon de vie,
Christian ☿ et Andrée BLOUIN, ses parents,
ses chers frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et leurs enfants
et toutes les personnes qui l'ont connue et appréciée.

Dans l'attente de ses funérailles, Muriel repose aux salons funéraires, 161, rue Gaston Baratte à Villeneuve d'Ascq. Visites de 9 à 19 heures.
Vous pouvez déposer les condoléances en ligne sur www.pompes-segard-buisine.fr

Pompes Funéraires SEGARD et BUISINE - ☎ 03.20.80.78.78
125 et 125, boulevard de Fournies - 59100 ROUBAIX
18, avenue de l'Europe - 59170 CROIX

ARMENTIÈRES

Pierre-Antoine BOUCHEZ
veuf de Colette TOISON

Ancien président de la société régionale des Cités Jardins et administrateur du Crédit Immobilier
décédé à Croix, le dimanche 24 septembre 2023, à l'âge de 94 ans.

Dans l'attente de ses funérailles, Pierre-Antoine repose au salon funéraire Remory, 105, rue de Menin à Marquien-Barvaux. Visites lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 heures à 18 heures.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 29 septembre 2023, à 14 h 45, en l'église Saint-Vaast à Armentières. L'inhumation se fera, à l'issue de la cérémonie, dans le cimetière de famille, au cimetière d'Armentières, 233, avenue Les Lagrangs.

Assemblée à l'église à 14 h 30.
L'offrande tiendra lieu de condoléances

De la part de
Olivier BOUCHEZ,
Dolier et Marie BOUCHEZ-LIPPENS,
Anny-Claude et Jean-Pierre LOUF-BOUCHEZ,
Carole et Patrick BONDUELLE-BOUCHEZ, ses enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

saute la famille

et tous celles et ceux qui l'ont connu et estimé.

Service Funéraire TRAISNEL
8 rue Gambetta - 59280 ARMENTIÈRES - ☎ 03 20 48 21 21

MANINGHEN-HEMME

Que le Seigneur accueille dans sa Paix et sa Lumière

Madame Edith LENGAGNE
née TIBERGHEN

décédée, à La Madeleine le lundi 25 septembre 2023, dans sa 88e année, administrée des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 28 septembre 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Marquise.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

L'inhumation se fera au cimetière de Maninghen-Hemme.

Dans l'attente de ses funérailles Madame LENGAGNE repose au salon funéraire des pompes funéraires Boulanger, 8, rue du Lacitoutant Dely à Willeme, où les visites seront reçues ce mardi 26 et mercredi 27 septembre 2023 de 15 heures à 17 heures.

De la part de
Monsieur Guy LENGAGNE ☿, son époux,
Denis et Annie LENGAGNE,
Père Emmanuel LENGAGNE, missionnaire d'Afrique,
Marc-Antoine et Myriam LENGAGNE,
Aldeline et François CARPENTIER, ses enfants
Solène, Auriane, Elise, Clémence,
Alban, Cassandre, Germain, Octave,
Marie-Lou, Fleur, Jean, ses petits-enfants
ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères,
ses médecins dévoués,
l'ensemble du personnel soignant de la résidence Saint-Mar à La Madeleine.

Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques, ni obiers, s'il vous plaît.
Vous pouvez les remplacer par des dons au profit « des Missionnaires d'Afrique Pères Blancs ».
Un tronc sera à votre disposition à l'entrée de l'église. Merci.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur le site internet des pompes funéraires Boulanger <https://pompes-funeres-boulanger.fr>

Le présent avis tient lieu de faire-part.
Pompes Funères BOULANGER
62126 WILLEME ☎ 03.21.83.05.12



CHER ABONNÉ

Vous avez une question
concernant votre abonnement ?
Contactez votre Service Clients

Par téléphone en appelant le **03 66 880 200**

LILLE

Monsieur Laurent LE BOULCH, archevêque de Lille, Monsieur Gérard GAZICHÈ, ancien évêque auxiliaire de Lille, le père Bruno CAZIN, vicaire général, les prêtres et diacres du diocèse de Lille, la direction, le personnel et les résidents de la Maison Saint-Jean sa famille, ses amis,

confient à votre prière

Père Gérard HAVET
Prêtre du diocèse de Lille

Successivement
Professeur à Roubaix Notre-Dame des Victoires, à l'Institution Jeanne d'Arc puis Ensemble Scolaire Saint-Paul à Lille

décédé le samedi 23 septembre 2023, à la Maison Saint-Jean, dans sa 103e année et dans la 79e année de son sacerdoce.

La cérémonie religieuse se déroulera le jeudi 28 septembre 2023, à 11 heures, en l'église Saint-Gildard de Lambrecht.

LÉGALES

Tarifcation conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarifcation et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



PRÉFET DU NORD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités territoriales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - quartier de Moulins situé sur le territoire de la commune de Lille

Par arrêté préfectoral du 3 août 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, sur le territoire de la commune de Lille. L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, en quatre de quartier de Lille Moulins, 215 rue d'Arms - 59003 Lille (bureau de l'enquête), du lundi 25 septembre à 14h00 au lundi 9 octobre 2023 à 17h00 en application des dispositions du code de l'urbanisme pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme. Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Claude HÉNAUD, directeur général des services de mairie, travail. Le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est Monsieur René BOLLE. Ce dernier se rendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences des :

- Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
- Mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de quartier de Lille Moulins. Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.premiereslignes.fr/lille-les-moulins>
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : avis-lille-moulins@pref.nord.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre correspondant. • Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de quartier de Lille Moulins - A l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur - Opération de restauration immobilière du quartier de Moulins - 215 rue d'Arms - 59003 Lille ». Toutes les observations et propositions seront envoyées au registre d'enquête. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille. Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Le bureau des quartiers Madame Sandrine LECUQJQ Tel : 03.13.40.01.95 courriel : stlecucq@lillebrvquartiers.fr Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établira un rapport relatif le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations ou remarques ou propositions en réponse aux observations du public. Il consignera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserve ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au bureau du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux de la bibliothèque des quartiers, en mairie de Lille et en mairie de quartier de Lille Moulins. A réception de ces éléments, le préfet du Nord saisira sur l'ordre public du projet. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à : • Monsieur le préfet du Nord - direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59003 LILLE Cedex.

Fait à Lille, le 07 août 2023,
Pour le préfet et par délégation,
le directeur des relations avec les collectivités territoriales empêché,
Hakim BOURABAA

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

LE CARNET

Avis de décès

LILLE

Monseigneur Laurent LE BOULCH, archevêque de Lille,
Monseigneur Gérard COLICHE, ancien évêque auxiliaire de Lille,
le père Bruno CAZIN, vicaire général,
les prêtres et diacres du diocèse de Lille,
la direction, le personnel et les résidents de la Maison Saint-Jean
sa famille, ses amis,

confient à votre prière

Père Gérard HAVET

Prêtre du diocèse de Lille

Successivement
Professeur à Roubaix Notre-Dame des Victoires, à
l'Institution Jeanne d'Arc puis Ensemble Scolaire
Saint-Paul à Lille

décédé le samedi 23 septembre 2023, à la Maison Saint-Jean, dans sa
103^e année et dans la 79^e année de son sacerdoce.

La cérémonie religieuse se déroulera le jeudi 28 septembre 2023,
à 11 heures, en l'église Saint-Calixte de Lambersart.

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités
de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**PREFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités territoriales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération
de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - quartier de Moulins
situé sur le territoire de la commune de Lille

Par arrêté préfectoral du 3 août 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique
préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière
du quartier de Moulins, sur le territoire de la commune de Lille.
L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, en mairie de quartier de Lille Moulins,
215 rue d'Arras - 59000 Lille (siège de l'enquête), du lundi 25 septembre à 14h00 au
lundi 9 octobre 2023 à 17h00 en application des dispositions du code de l'expropriation
pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme.
Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire
l'enquête est Monsieur Claude HENNON, directeur général des services de mairie, retraité.
Le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est Monsieur René BOLLE. Ce
dernier se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des
permanences des :

- Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
- Mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement
consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
de quartier de Lille Moulins.

Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la
durée de l'enquête :

- Soit sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://participation.proxterritoires.fr/ori-iga-moulins>
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : ori-iga-moulins@mail.proxterritoires.fr
- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre correspondant.
- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de quartier de Lille Moulins - A
l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur - Opération de restauration immobilière
du quartier de Moulins - 215 rue d'Arras - 59000 Lille ». Toutes les observations et
propositions seront annexées au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier
d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités
territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :
La fabrique des quartiers
Madame Sandrine LECUCQ

Tel : 06.13.40.01.98
courriel : slecucq@lafabriquesdesquartiers.fr

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établit un
rapport relatif au déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions
recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en
réponse aux observations du public. Il consignera ses conclusions motivées, en précisant si
elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en
préfecture du Nord, dans les locaux de la métropole européenne de Lille, dans les locaux
de la fabrique des quartiers, en mairie de Lille et en mairie de quartier de Lille Moulins.

À réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'utilité publique du projet.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des
conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à :
« Monsieur le préfet du Nord - direction des relations avec les collectivités territoriales -
bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 -
59009 LILLE Cedex ».

Fait à Lille, le 07 août 2023,
Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur des relations avec
les collectivités territoriales empêché,
le chef de bureau
Hakim BOURABAA

COMMENT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Lors des obsèques, il vient un moment où l'on présente ses condoléances. Protocoles ou plus personnelles, clairement exprimées ou sous-entendues, les condoléances revêtent différentes formes, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire dans ce protocole qui semble figé, évoluent en se tournant vers de nouveaux médias.

POURQUOI ÉCRIRE UN TEXTE DE CONDOLÉANCES ?

A la fois pour la famille et vous-même. Les proches du défunt font face à une épreuve difficile de leur vie, ils ont besoin d'être soutenus et entourés. Ces lettres reçues par des amis, collègues ou connaissances les aideront à faire leur deuil. Ce travail d'écriture peut également vous faire du bien, c'est un moyen d'exprimer ce que l'on ressent et de partager sa peine et sa douleur ; chose qu'il n'est pas toujours aisées de faire de vive voix. C'est enfin l'occasion de rendre hommage au défunt en exprimant le respect ou l'admiration que vous aviez pour lui.

QUI PEUT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES ?

Tout le monde peut bien entendu écrire un texte de condoléances. Il n'est pas obligatoire d'être proche de la famille : certaines connaissances ou amis lointains peuvent aussi vouloir apporter leur soutien. Retenez qu'il n'y a aucune règle, peu importe qui vous êtes et quelle était votre relation avec le défunt vous pouvez apporter votre soutien.

COMMENT RÉDIGER UNE LETTRE DE CONDOLÉANCES

Montrez que vous êtes anéanti par la disparition de la personne. Compatissez face au deuil et exprimez le fait que vous comprenez cette situation. Vous ne pouvez pas soulager la peine, mais montrez votre soutien. Rappelez-vous que vous rédigez cette lettre pour soutenir votre proche qui vit une situation difficile. Terminez votre lettre en proposant vos condoléances. S'il s'agit d'une relation proche, rappelez votre amitié, cela transmettra un sentiment de soutien très fort.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Mieux vaut écrire une lettre courte mais attentionnée envers la personne décédée, témoignez votre affection.
- N'hésitez pas à mentionner les souvenirs partagés avec le défunt. N'ayez pas peur de prendre un ton personnel, intime, montrez le lien qui vous unissait avec la personne décédée.
- Exprimez les qualités du défunt, mais ne faites ni sa biographie ni son apologie, d'autres s'en chargeront.
- Si la personne avait une conviction religieuse forte, vous pouvez y faire référence de manière positive, cela peut être ressenti comme un message d'espoir envers la personne disparue.
- Si vous êtes aux antipodes des croyances philosophiques ou religieuses de la personne disparue, évitez de le faire ressentir au travers de votre lettre et n'évoquez donc pas vos convictions.
- Rappelez qui vous êtes par rapport au défunt et signez votre lettre avec vos nom et prénom. Ceci permettra d'éviter la confusion avec un homonyme. Gardez à l'esprit que la famille recevra beaucoup de témoignages.
- Si vous désirez accompagner la famille proche ne faites pas référence à une aide financière, mais proposez votre soutien par votre présence par exemple.
- Évitez d'employer le mot « mort », préférez « la disparition », « la perte » ou « le départ ».

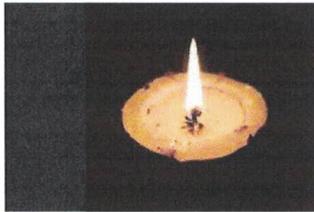
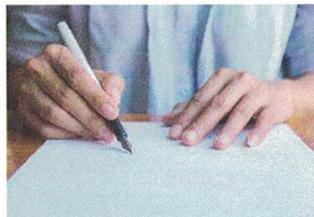
CHOIX DU SUPPORT

Une fois le choix des mots accompli, se pose alors la question délicate du support. Traditionnellement il est coutume d'envoyer une lettre de condoléances mais il existe d'autres formats possibles.

En fonction de votre relation, si vous faites partie du premier cercle d'amis ou de la famille, un appel téléphonique dans les premiers instants est toujours préférable.

Vous pouvez aussi choisir d'envoyer un petit SMS si vous sentez que la personne est trop occupée. Dans tous les cas ce premier message peut être doublé d'une carte ou d'un mail de soutien.

Si vous vous sentez moins proche mais souhaitez tout de même exprimer votre présence, un e-mail peut être plus approprié.



www.libramemoria.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Mairie de Lille

Objet de l’affichage : Arrêté préfectoral du 3 août 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête à la déclaration d’utilité relative à l’opération de restauration immobilière du quartier de Moulins, sur le territoire de la commune de Lille.

La mairie quartier Lille-Moulins, certifie avoir affiché du lundi 25 septembre à 14h au lundi 9 octobre 2023 à 17h, l’avis de l’enquête publique cité en objet ci-dessus.

Fait à Lille,

Estelle RODES
Adjointe au Maire
en charge du quartier de
Lille-Moulins et du Faubourg de Béthune

Mairie de Quartier
de Moulins
215, Rue d’Arras
59000 LILLE
Tél. 03 28 55 09 20



Lille, le 12 OCT. 2023

VIE CITOYENNE
ET ANIMATION DE
PROXIMITÉ

Direction Elections
Recensement

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

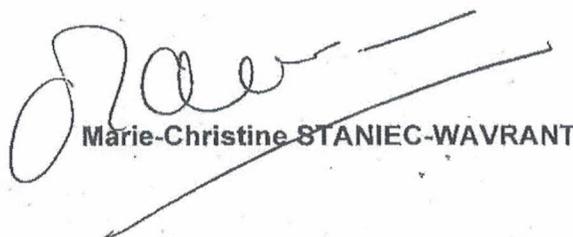
T +33 (0)3 20 49 52 11
T +33 (0)3 20 49 55 75
F +33 (0)3 20 49 52 88
elections.recensement@mairie-lille.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

REF : 2023/047/26/MCSW-GC-MK

Le Maire de la Ville de Lille, soussigné, certifie que l'avis d'enquête publique pour l'organisation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de restauration immobilière - Lille Quartiers anciens - quartier Moulins situé sur le territoire de la commune de Lille ainsi que l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique en date du 03/08/2023, ont été portés à la connaissance des habitants de la Ville du 15 septembre 2023 au 10 octobre 2023 inclus, sur les panneaux d'affichage dédiés à cet effet de l'Hôtel de Ville.

**Pour le Maire de Lille et par délégation,
L'Adjointe au Maire,**


Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) NPNRU LILLE - SECTEUR MOULINS À LILLE

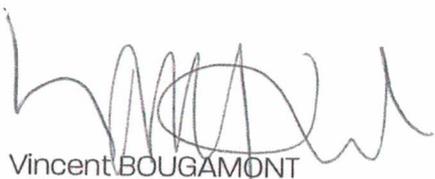
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Vincent BOUGAMONT, Directeur Général de La fabrique des quartiers – Métropole Européenne de Lille SPLA, certifie que :

- L’avis d’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique relative à l’opération de restauration immobilière – Lille quartiers anciens - quartier de Moulines, situé sur le territoire de la commune de Lille,

A été porté à la connaissance du public du 15 septembre 2023 au 09 octobre 2023 inclus, par voie d’affichage effectué au siège de La fabrique des quartiers, 8 allée de la Filature à LILLE (59000), conformément aux dispositions en vigueur.

Fait à Lille, le **13 OCT. 2023**


Vincent BOUGAMONT
Directeur Général



Direction Gouvernance institutionnelle

Lille, le 12/10/2023

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Président de la métropole européenne de Lille, soussigné, certifie que :

- l’avis d’enquête publique préalable à la déclaration d’utilité publique relative à l’opération de restauration immobilière - Lille quartiers anciens - quartier de Moulins, situé sur le territoire de la commune de Lille

- l’arrêté préfectoral correspondant au même objet

Ont été portés à la connaissance du public **du 22 septembre au 9 octobre 2023 inclus** par voie d’affichage effectué au siège de la métropole européenne de Lille, 2 boulevard des Cités unies à Lille, conformément aux dispositions en vigueur.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 12/10/2023
Arnaud FICOT



Lille, le 05/09/2023

Lettre suivie
N°REF: MM/GD/SL/ER/IK03895043428
Dossier suivi par : Sandrine LECUCQ
Mail : slecucq@lafabriquedesquartiers.fr
TEL : 06.13.40.01.98

SCI ACYM
140 RUE D ARRAS
59000 LILLE

Objet : NPNRU Lille – Notification d'ouverture de l'enquête publique de l'ORI

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille ont décidé de mettre en œuvre une **Opération de Restauration Immobilière (ORI)** sur le secteur de Moulins. Cette opération est confiée à la société publique locale d'aménagement « La fabrique des quartiers ».

Cette opération, qui a pour objectif la réalisation de travaux importants de réhabilitation, visé à faire réaliser par les propriétaires des travaux de rénovation rendus obligatoires par décision du Préfet (déclaration d'utilité publique).

Un diagnostic réalisé sur le quartier a conduit à intégrer votre bien situé 129 rue D'Arras à LILLE à cette procédure d'Opération de Restauration immobilière.

Une **enquête publique** préalable à la déclaration d'utilité publique se déroulera du 25 septembre au 9 octobre 2023, en Mairie de quartier de Lille Moulins, 215 rue d'Arras à LILLE.

Vous êtes invité, comme tous les propriétaires concernés, à prendre connaissance du dossier et à formuler des observations. Celles-ci sont consignées dans un « registre d'enquête ».

Monsieur Chaude HENNION, commissaire-enquêteur, tiendra 3 permanences en mairie de quartier de Moulins : - lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- mercredi 4 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- lundi 23 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête et le registre restent accessibles en dehors des permanences, aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie de quartier. Ils seront également accessibles en version dématérialisée à l'adresse suivante pendant la durée de l'enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/ori-lqa-moulins>.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



La fabrique des quartiers
Michel MENNI
Directeur Immobilier et Foncier
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE - SPLA
8, allée de la Filature - 59000 LILLE
Tél : +33 (0)3 59 00 11 60
S.A. au capital d'un million d'euros - RCS Lille 523 033 595

Pièce-jointe : Avis d'ouverture d'enquête publique d'ORI



Adresse	Propriétaires_noms (melmap)	Propriétaires_adresse (melmap)
9 RUE FROISSART	SCI IMPACT / MR Christophe GILLES	75B rue Auguste Hornain 59175 TEMPLEMARS
129 RUE D'ARRAS	A.C.Y.M	140 rue d'Arras 59100 Roubaix
7 RUE FROISSART	MR BARTURA Yohann Samuel	11 rue Théodule Ribot 75017 PARIS /NVELLE ADRESSE
6 RUE FENELON	SCI CADIO	121 RUE SAINT MAURICE 80080 AMIENS
127 RUE D'ARRAS	SCI COALAM Co gérants : CAMELOT Patricia et CAMELOT Xavier	65 BD EMILE ZOLA 59170 CROIX
12 RUE DE MULHOUSE	OCTOPUS/ MR Jean-Luc NOTREDAME	ROOME MEULEN VELD 59114 TERDEGHEM
16 RUE DE MULHOUSE / cour Leclerc	SCI LASCOT	8 RUE PICCINI 75016 PARIS
20 RUE DE MULHOUSE	SCCV MULHOUSE	20 RUE GAUTHIER CHATILLON 59000 LILLE
83 RUE DE LYON		
11 RUE LOUIS BERGOT	MR REZKI KHALID	22 rue Bellevue 59155 FACHES THUMESNIL
2 RUE DE CONDE	SCI A&E VILLEBRUN	30 rue Saint Ferdinand 75017 PARIS Gérant : Aymeric Villebrun
6 PLACE VANHOENACKER	SCI AZAIL gérant : M. Faical BENABDALLAH	siège social : 6 place Vanhoenacker 59000 LILLE
224 RUE D'ARRAS	AMRANI FATIMA ET AMRANI OUALID	FATIMA: 17 rue Baggio 59000 LILLE / OUALID: 224 rue D ARRAS 59000 LILLE
71 RUE PHILIPPE DE COMINES	SCI PHILIPPE DE COMINES / M. Mme VANDECANDELAERE	MR ET MME VANDECANDELAERE 26 rue Jean Bart 59390 LYS LEZ LANNOY

n° lettre suivie	date réception courrier notif	Date courrier notif coordonnées d'Urbanis (courrier simple)
1K03895043466	9/7/2023	10/2/2023
1K03895043428	9/8/2023	10/2/2023
1K03895042940	19/09/2023 suite 2nd envoi à une autre adresse	10/2/2023
1K03895043305	9/8/2023	10/2/2023
1K03895043183	9/7/2023	10/2/2023
1K03895043107	9/11/2023	10/2/2023
1K03895043060	9/8/2023	10/2/2023
1K03895043022 1A17145347037	lettre suivie + lettre recommandées sont restées en attente en point relais avec avis de passage	10/2/2023
acquis par l'EPF		
1K03895043343	9/8/2023	10/2/2023
1K03895043220	9/12/2023	10/2/2023
1K03895043145	9/7/2023	10/2/2023
1K03895042988	9/7/2023	10/2/2023
1K03895043268	9/7/2023	10/2/2023



Résultat de la recherche

Identifiant	Produit	Date	Statut	Localisation
1K03895043466	PAP Lettre Suivie	07/09/2023	Distribué	SECLIN PDC1
1K03895043428	PAP Lettre Suivie	08/09/2023	Distribué	LILLE PDC1
1K03895042940	PAP Lettre Suivie	19/09/2023	Distribué	PARIS 17 PPDC
1K03895043305	PAP Lettre Suivie	08/09/2023	Distribué	POULAINVILLE AMIENS PPDC
1K03895043183	PAP Lettre Suivie	07/09/2023	Distribué	CROIX PDC1
1K03895043107	PAP Lettre Suivie	11/09/2023	Distribué	ARQUES ST OMER PPDC
1K03895043060	PAP Lettre Suivie	08/09/2023	Distribué	PARIS 16 PPDC
1K03895043022	PAP Lettre Suivie	27/09/2023	Distribué	LILLE PDC1
1A17145347037	Lettre Recommandée AR	06/10/2023	A disposition en point de retrait	LILLE REPUBLIQUE
1K03895043343	PAP Lettre Suivie	08/09/2023	Distribué	RONCHIN PDC1
1K03895043220	PAP Lettre Suivie	12/09/2023	Distribué	PARIS 17 PPDC
1K03895043145	PAP Lettre Suivie	07/09/2023	Distribué	LILLE PDC1
1K03895042988	PAP Lettre Suivie	07/09/2023	Distribué	LILLE PDC1
1K03895043268	PAP Lettre Suivie	07/09/2023	Distribué	ROUBAIX PPDC

Lille, le 02/10/2023

N°REF: MM/GD/NS/ER
 Dossier suivi par : Nathalie SUSTRAC
 Mail : nsustrac@lafabriquedesquartiers.fr
 TEL : 06.14.79.58.41.

Monsieur Yohann BARTURA
 11 rue Théodule RIBOT
 75017 PARIS

Objet : NPNRU Lille – Opération de restauration immobilière / Information opérateur

Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier du 05 septembre dernier vous informant de la tenue d'une enquête publique relative à l'opération de restauration immobilière dans laquelle figure votre immeuble.

A ce titre, nous tenons à vous préciser que l'opérateur désigné par la MEL est **URBANIS** avec qui nous vous invitons à prendre contact, **afin de vous expliquer les travaux que vous devez réaliser et les aides auxquelles vous pouvez prétendre:**

- par téléphone : 07.64.43.44.78 Madame Julie Dufromont ou par mail : julie.dufromont@urbanis.fr

Nous vous rappelons que l'enquête publique se poursuit jusqu' au **9 octobre 2023, dans les locaux de la Mairie de quartier de Lille Moulins, 215 rue d'Arras à LILLE.**

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mohamed MENNI
 Directeur Immobilier et Foncier

La fabrique des quartiers
 - MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE - SPLA
 8 allée de la Filature - 59000 LILLE
 Tél : +33 (0)3 59 00 11 60
 S.A. au capital d'un million d'euros - RCS Lille 523 033 595



contributions sont publiées sur le registre numérique
consultable par tous

CA

10

CONT N°1

Mercr. 4 octobre 2023 - 2ème permanence

Ahmed Moolok - le 4/10/2023.

Propriétaire de la Maison 129 Rue d'Arca 59000 Lille

- autorisation de faire les Travaux obtenue auprès de la mairie de Lille.
- travaux ayant débuté
- défaut du charpentier pour remplacer la charpente.
- Contrat signé il y a plus d'un an avec le titulaire qui doit intervenir après le charpentier
- à la recherche d'un artisan charpentier pour reprendre les travaux.

Moolok

CA

Lundi 9 octobre 3^e réunion³ de 14h à 17h 10

Romain Wager 26 Rue de saint-roch, Valenciennes
étudiant résident à l'adresse: 141 Rue des fusillés,
Villeneuve d'Ascq

Je suis opposé à toute destruction de bâtiments car ils font partie du patrimoine bâti voir du patrimoine historique notamment pour les bâtiments dont le type de construction n'est plus utilisé aujourd'hui comme pour tous les bâtiments en Europe. Lorsqu'ils seront démolis, non seulement les bâtiments n'existeront plus mais ils seront remplacés par des bâtiments en béton ce qui portera également atteinte à notre patrimoine paysager. Le motif selon lequel les bâtiments ne sont trop dégradés ou en ruine n'est pas suffisant pour permettre leur destruction, car ils sont toujours debout et il est toujours possible d'entreprendre des travaux de consolidation d'urgence en premier lieu en les renforçant pour permettre leur restauration donc leur remise en état. Leur destruction pour la reconstruction de bâtiments en béton majoritairement aura pour conséquence une forte émission de gazs à effet de serre.

La restauration des bâtiments donc leur remise en état pourrait aussi être l'occasion de former des personnes et qu'en échange seraient bénévoles pour aider à leur restauration.

Elles pourraient ainsi en apprendre davantage sur les techniques de fabrication anciennes et apprendre les savoir-faire liés aux restaurations. Ces compétences leur permettraient une meilleure intégration au marché du travail et permettra la transmission de savoir-faire en régression voir en disparition que cela concerne la maçonnerie ou l'isolation en torchis qui même si elle n'est plus trop utilisée, elle reste très intéressante pour son faible impact en émissions de gazs à effet de serre et son côté esthétique. J'ajoute que je serais personnellement intéressé à leur restauration en utilisant les techniques anciennes donc en participant bénévolement lors de mon temps libre. Il existe des associations telles que l'association argipaille qui peuvent permettre la restauration en torchis par exemple.

Wager Romain

Commission Enquêteur

Registre d'enquête, Bâtiments 31/10/21

Complément oral à la suite de la contribution de MONSIEUR Moualek -ACYM-129 rue d'Arras

A la suite de sa contribution, Monsieur Moualek a affirmé

- avoir nettoyé le logement, qui avait été squatté, pendant 3 ans
- qu'un charpentier avait commencé les travaux, remis des traverses
- qu'il était en contact avec une entreprise de toiture
- qu'une demande a été faite en mairie pour le changement de fenêtres et toiture à l'identique